

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue à huis clos le 16 mars 2020, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE :

Madame la conseillère,

Noëlla Comtois,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 13 mars 2020;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par le retrait de l'item suivant :

Dossiers à traiter :

9.2.1 Ferme Béliry enr./Plainte concernant les travaux effectués sur le Ruisseau Noir, branches 31 et 32;

2020-03-58

Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE FÉVRIER 2020 :

2020-03-59

Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2020 et de la séance extraordinaire du 24 février 2020 soient adoptés tels que rédigés et déposés.

Adoptée.

PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :

Aucun.

TRÉSORERIE :

2020-03-60

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus au 29 février 2020 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2020-03-61

Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 85 773,05 \$ (dépôt direct des salaires) et de 500 434,66 \$ pour le mois de février 2020 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - FÉVRIER 2020 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis en février 2020 par le service de l'urbanisme.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 29 février 2020.

SERVICE INCENDIE/BILAN DES ACTIVITÉS 2019 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le bilan annuel pour l'année 2019 du service incendie préparé par monsieur Mathieu Grenier, directeur du service de protection contre les incendies.

LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR RAPHAËL OUELLETTE, POMPIER VOLONTAIRE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission de monsieur Raphaël Ouellette, pompier volontaire, effective le 1^{er} décembre 2019.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE MONSIEUR GHISLAIN FRÉCHETTE :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/02 soumise par monsieur Ghislain Fréchette concernant l'immeuble situé sur le lot 4 907 190 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 11 février 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 19 février 2020;

2020-03-62

Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/02 soit acceptée afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur un lot ayant :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE MONSIEUR GHISLAIN FRÉCHETTE : (SUITE)

- a) Une largeur de terrain de 21,32 mètres comparativement aux 30 mètres prescrits;
- b) Une profondeur moyenne de 32,07 mètres comparativement aux 75 mètres prescrits;
- c) Une superficie de 674,9 m² comparativement aux 2 000 m² prescrits;

Le tout contrairement à l'article 4.3.3, Tableau 2 du Règlement de lotissement numéro 271-2019;

QUE cette demande consiste également à permettre que le bâtiment ait une marge de recul avant de 4,5 mètres comparativement aux 7,5 mètres prescrits à l'article 5.3.2 g), du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE DU 117, RUE SAINT-LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble situé au 117, rue Saint-Louis, madame Audrey Lacharité, a déposé une demande d'autorisation afin de permettre les travaux de réfection de la passerelle et de l'escalier en bois traité qui seront teints avec une couleur similaire à la couleur du bois traité;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 11 février 2020;

2020-03-63

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise les travaux de réfection de la passerelle et de l'escalier en bois traité qui seront teints avec une couleur similaire à la couleur du bois traité, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2020-02-10CCU du 11 février 2020.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE DU 165, RUE SAINT-LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 165, rue Saint-Louis, monsieur Emmanuel Béland, a déposé une demande d'autorisation afin de permettre l'installation d'une enseigne de type polychlorure de vinyle (PVC), d'une épaisseur d'un demi-pouce, fixée sur le mur de brique entre la porte et la fenêtre de gauche;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 11 février 2020;

2020-03-64

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE DU 165, RUE SAINT-LOUIS : (SUITE)

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'installation d'une enseigne de type polychlorure de vinyle (PVC), d'une épaisseur d'un demi-pouce, fixée sur le mur de brique entre la porte et la fenêtre de gauche, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2020-02-11CCU du 11 février 2020.

Adoptée.

RUE MÉNARD/INTERDICTION DE STATIONNEMENT :

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 46 et 47 du Règlement général G-100, les endroits indiquant une interdiction et limitant la durée du stationnement doivent être désignés par résolution du conseil;

2020-03-65

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'il est interdit de circuler, de stationner ou d'immobiliser un véhicule, en tout temps sur les deux (2) côtés de la rue Ménard.

Adoptée.

MONSIEUR PHILIPPE DUCHARME ET GESTION OLIVIER ROY INC./OFFRE D'ACHAT ZONE TAMPON RUE SAINT-LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu une offre d'achat de la part de monsieur Philippe Ducharme et *Gestion Olivier Roy inc.*, concernant une partie de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 4 906 499 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs devront assumer les honoraires d'un arpenteur-géomètre pour préparer le lotissement et la description technique du lot à être vendu et sont conscients qu'une deuxième opération cadastrale devra être effectuée afin de joindre la partie de lot vendue et le lot 4 906 513 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais de notaire seront également pris en charge par les acheteurs;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs sont au fait que malgré l'achat du terrain, la largeur du terrain ne sera pas conforme pour la construction d'un multifamilial six (6) logements et qu'une demande de dérogation mineure devra être déposée en ce sens;

2020-03-66

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de vendre à monsieur Philippe Ducharme de Saints-Martyrs-Canadiens et *Gestion Olivier Roy inc.* de Warwick, une partie de la zone tampon longeant le parc industriel et adjacente au 38, rue Saint-Louis (lot 4 906 513) au montant de 10 \$ du m² plus les taxes applicables, s'il y a lieu;

QUE ledit terrain aura une superficie de 218,80 m², le tout tel que montré sur le plan faisant partie intégrante de l'offre d'achat;

QUE cette vente est conditionnelle à ce qu'une haie dense soit plantée en cour arrière et que les matériaux de construction ainsi que les fenêtres soient choisis afin de limiter le bruit à l'intérieur du bâtiment;

QUE les frais d'arpenteur-géomètre et de notaire devront être assumés par les acheteurs;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MONSIEUR PHILIPPE DUCHARME ET GESTION OLIVIER ROY INC./OFFRE D'ACHAT ZONE TAMPON RUE SAINT-LOUIS : (SUITE)

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

EMBAUCHE/DIRECTRICE DE L'URBANISME PAR INTÉRIM :

2020-03-67

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Maryse Gaudreault au poste de directrice de l'urbanisme par intérim à compter du 9 mars 2020 en remplacement de madame Kelly Bouchard pour son congé de maternité, et ce, pour une période approximative de dix (10) mois et ses conditions salariales étant conformes aux dispositions contenues dans la politique de gestion du personnel-cadre, son salaire étant fixé à la classe C, échelon 1 de la grille salariale en vigueur pour le personnel-cadre;

QUE madame Maryse Gaudreault soit désignée pour agir à titre :

- D'inspecteur en bâtiments, responsable de l'émission des permis et certificats et de l'application de la réglementation d'urbanisme;
- De responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22.), du règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3) et 79.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;
- De substitut afin de tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales.

Adoptée.

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2020-03-68

Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet de règlement de zonage numéro 300-2020 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019;

QUE le présent projet de règlement aura pour objet de modifier le Règlement de zonage afin de :

- Modifier les usages autorisés dans la zone I-7;
- Autoriser les usages « activités intérieures à caractère commercial » et « activités extérieures à caractère commercial » dans la zone P-4;
- Autoriser l'usage chenil dans toutes les zones agricoles « A »;
- Modifier les dispositions concernant les services d'entreposage et d'autoriser uniquement l'usage dans la zone I-3;
- Retirer l'usage autorisé « Services d'entretien et de vente » dans la zone C-19;
- Modifier les dispositions concernant les services et bureaux intégrés à l'habitation;
- Ajouter diverses définitions;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 : (SUITE)

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 avril 2020, à 19 h 15, à l'hôtel de ville ou à une date ultérieure advenant la prolongation de la pandémie. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

ADOPTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2020 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2020-03-69

Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet de règlement numéro 301-2020 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

QUE le présent projet de règlement numéro 301-2020 aura pour objet d'ajouter un projet admissible au règlement dans la zone I-7 et de permettre la reconversion d'immeuble disposant d'un droit acquis dans les zones rurales (RU);

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 avril 2020, à 19 h 15, à l'hôtel de ville ou à une date ultérieure advenant la prolongation de la pandémie. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

CENTRE D'INSÉMINATION AGRICOLE DU QUÉBEC/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LEUR TOURNOI DE HOCKEY 24 HEURES :

2020-03-70

Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 2 000 \$ à l'aréna Jean-Charles-Perreault pour le tournoi de hockey 24 heures du Centre d'insémination agricole du Québec (CIAQ), et ce, conditionnellement à la tenue de l'évènement durant l'année 2020.

Adoptée.

ÉCOLE EAU VIVE/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE SOIRÉE DE DANSE À LA SALLE DU CANTON :

2020-03-71

Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 500 \$ à l'école secondaire Monique-Proulx pour la soirée de danse de l'école *Eau Vive* qui se tiendra à la Salle du Canton de Warwick, et ce, conditionnellement à la tenue de l'évènement durant l'année 2020.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

CROIX-ROUGE/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS POUR LES ANNÉES 2020 À 2023 :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humaine;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

2020-03-72

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler son entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de (3) ans à compter de la date de signature et renouvelable automatiquement pour une seule période d'une même durée;

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement à la Croix-Rouge d'une contribution annuelle pour la durée de l'entente fixée à 0,17 \$ per capita pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MADAME MÉLANIE BOISSONNEAULT/DEMANDE POUR LE VERSEMENT D'UNE PARTIE DE SA SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation effectués dans le cadre du programme Rénovation Québec pour l'immeuble du 207, rue Saint-Louis ne sont pas conformes aux esquisses préparées par le *Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)* et à l'approbation des travaux par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction (numéro 2019-302) le 20 novembre 2019 et que celui-ci mentionnait que la rénovation extérieure devait être réalisée selon la proposition numéro 3 du SARP et que s'il y avait des changements au projet, la Ville devait en être avisée préalablement;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Boissonneault, copropriétaire du 207, rue Saint-Louis souhaite prendre entente avec la Ville pour le versement de l'aide financière de 30 000 \$ prévue dans le cadre du programme Rénovation Québec afin de rembourser les dépenses engagées pour les travaux de rénovation de son bâtiment effectués à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 19 février 2020, Madame Boissonneault s'engage à procéder aux correctifs demandés par la Ville avant le 30 juin 2020;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MADAME MÉLANIE BOISSONNEAULT/DEMANDE POUR LE VERSEMENT D'UNE PARTIE DE SA SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC : (SUITE)

2020-03-73 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 25 000 \$ aux propriétaires du 207, rue Saint-Louis, tel que désigné au rôle d'évaluation et que le solde au montant de 5 000 \$ pourra être versé, et ce, conditionnellement à ce que les travaux correctifs soient complètement terminés le 30 juin 2020.

Adoptée.

AUTORISATION/TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ET DE LA RÉCEPTION AU 1^{ER} ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE :

2020-03-74 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement pour les travaux de réaménagement des bureaux et de la réception au 1^{er} étage de l'hôtel de ville au montant estimatif de 25 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE les matériaux seront achetés chez *Accès Design* de Warwick et les travaux effectués par monsieur Renaud Jean de Warwick et *Vitrerie Laverio inc.* de Warwick.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

AUTORISATION/ACHATS D'HABITS DE COMBAT ET CASQUES :

2020-03-75 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier à acheter cinq (5) habits de combat et cinq (5) casques pour le service incendie et en approuve le paiement au montant de 14 253,95 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET AUTORISATION TRAVAUX CONDUITES PLUVIALE ET D'EAU POTABLE/DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DU VERGER :

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 253-2018 sur la gestion contractuelle, la Ville de Warwick peut octroyer des contrats de gré à gré pour des montants supérieurs à 25 000 \$ mais inférieurs au seuil décrété par le ministre en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

2020-03-76 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET AUTORISATION TRAVAUX CONDUITES PLUVIALE ET D'EAU POTABLE/DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DU VERGER : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick mandate *Exp inc.* de Victoriaville pour la surveillance au chantier et au bureau et le contrôle qualitatif des matériaux durant la construction des services d'eau potable, d'égouts et de voirie sur une longueur d'environ 250 mètres sur la rue du Verger et en autorise le paiement au montant de 20 730 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services 999-00070785-PP (WARV) datée du 10 mars 2020 préparée par monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur et chargé de projet;

QUE ce conseil mandate *Excavation L.J.L. inc.* de Saint-Christophe d'Arthabaska pour exécuter les travaux d'installation des conduites pluviales et d'eau potable sur le rang des Buttes et en autorise le paiement au montant estimatif de 43 418,88 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission transmise par monsieur Vincent Desharnais dans son courriel du 16 mars 2020.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

COURIR POUR LE FUN/DEMANDE D'ACCÈS AU PARC ÉTOILES D'OR POUR LEUR COURSE DU 5 SEPTEMBRE 2020 :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Rochon, vice-président exécutif pour *Les événements JustRun International* demande à la Ville de Warwick la possibilité d'organiser la course « Courir pour le fun » au parc Étoiles d'Or de Warwick le 5 septembre 2020 où 1 800 coureurs sont attendus;

2020-03-77 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise *Les événements JustRun International* de Victoriaville a organisé leur course « Courir pour le fun » au parc Étoiles d'Or de Warwick le 5 septembre 2020.

Adoptée.

AUTORISATION/FERMETURE DE RUES ET PARC DES BÉNÉVOLES POUR LES ÉVÈNEMENTS 2020 :

2020-03-78 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter gracieusement le parc des bénévoles pour l'aménagement d'un terrain de camping pour les événements suivants :

- Du 18 au 21 juin 2020 pour le Club Caravaning;
- Du 26 au 30 août 2020 pour le Festival Salut Poirier;

QUE le parc des bénévoles soient gardés propres pendant et après l'évènement;

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture d'une partie de la rue du Centre-Sportif et du boulevard Ouellet, entre la rue Leblanc et le boulevard Marchand pour les événements suivants :

- Du 18 au 21 juin 2020 pour le Club Caravaning;
- Le 23 juin 2020 pour la Fête nationale;
- Le 12 juillet 2020 pour Fort dans la course;
- Du 26 au 30 août 2020 pour le Festival Salut Poirier.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

ADHÉSION/CAMPAGNE RÉGIONALE DE TRANSPORT ACTIF :

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa mission du comité régional de transport actif, le comité favorise la mise en place d'actions structurantes pour développer une culture du transport actif dans les différents milieux du Centre-du-Québec et pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE les plus-values pour la municipalité sont nommées ci-après :

- Favoriser la sécurité et la courtoisie des utilisateurs;
- Favoriser l'accès aux services pour toutes et tous;
- Faciliter le travail des organisations pour un développement territorial durable (développement durable);
- Permet de porter un message régional fort sur les saines habitudes de vie;
- Représente une opportunité économique (récrétourisme);
- Dynamiser le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick doit accepter les engagements suivants, soit :

- Joindre son logo à la promotion de la campagne;
- S'afficher comme membre du comité régional;
- Participer à la diffusion de ladite campagne;

2020-03-79 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'adhérer à la campagne régionale de transport actif du Centre-du-Québec et pour l'ensemble de sa population.

Adoptée.

RÈGLEMENT G-100/AUTORISATION POUR CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES LORS D'ACTIVITÉS DANS UN ENDROIT PUBLIC EN 2020 :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 75.1 du Règlement G-100, « Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 75.2 dudit règlement, il est stipulé que : « Le présent article ne s'applique pas à l'occasion d'une réunion publique sur la place publique, ni aux activités commerciales ou publiques dans le cadre d'une fête, manifestation, kermesse ou exposition à l'intention du public lorsqu'une autorisation à cet effet a été obtenue par résolution du conseil »;

2020-03-80 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la vente et/ou la consommation de boissons alcoolisées lors des activités suivantes :

- Fête Nationale à la place des loisirs ou autre parc le 23 juin 2020;
- Tournoi des Général's de Warwick au parc Yvon-Paré du 26 juin au 28 juin 2020;
- Fête de l'Association des pompiers volontaires de Warwick en juillet 2020;
- Fête annuelle du Club de soccer de Warwick au parc Yvon-Paré le 15 août 2020;
- Courir pour le fun au parc Étoiles d'Or le 5 septembre 2020;
- Grand BBQ au parc Anna-C.-Picard le 12 septembre 2020;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

RÈGLEMENT G-100/AUTORISATION POUR CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES LORS D'ACTIVITÉS DANS UN ENDROIT PUBLIC EN 2020 : (SUITE)

QU'une copie du permis d'alcool délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux devra être remise à la Ville de Warwick.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER/DEMANDE D'APPUI POUR DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE :

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la *Société canadienne du cancer* est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la *Société canadienne du cancer* aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la *Société canadienne du cancer* encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

2020-03-81 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick décrète le mois d'avril « Mois de la jonquille »;

QUE ce conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la *Société canadienne du cancer*.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2020-03-82 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE : (SUITE)

QUE la correspondance du 3 février au 13 mars 2020 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 298-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2019 CONCERNANT LES NORMES DE CONSTRUCTION D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LES NORMES SUR LES REJETS AU RÉSEAU D'ÉGOUT :

2020-03-83

Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 298-2020 modifiant le Règlement numéro 284-2019 concernant les normes de construction d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2019 DE PERMIS ET CERTIFICATS :

2020-03-84

Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse, appuyée par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 299-2020 modifiant le Règlement numéro 274-2019 de permis et certificats.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2020-03-85

Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 270-2019 afin de :

- Modifier les usages autorisés dans la zone I-7;
- Autoriser les usages « activités intérieures à caractère commercial » et « activités extérieures à caractère commercial » dans la zone P-4;
- Autoriser l'usage chenil dans toutes les zones agricoles « A »;
- Modifier les dispositions concernant les services d'entreposage et d'autoriser uniquement l'usage dans la zone I-3;
- Retirer l'usage autorisé « Services d'entretien et de vente » dans la zone C-19;
- Modifier les dispositions concernant les services et bureaux intégrés à l'habitation;
- Ajouter diverses définitions.

Noëlla Comtois

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2020-03-86

Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 277-2019 afin d'ajouter un projet admissible dans la zone I-7 et de permettre la reconversion d'immeuble disposant d'un droit acquis dans les zones rurales (RU).

Pascal Lambert

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 302-2020 CONCERNANT LES ANIMAUX :

2020-03-87

Je, soussigné, monsieur Charles Martel, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement concernant les animaux.

Charles Martel

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2020-03-88

À vingt heures six minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Diego Scalzo, maire
Président